



**APPEL DE PROJETS DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS CULTURELS**

**Appel de projets
1^{er} décembre 2020 au 19 mars 2021**

Le Programme d'achat d'équipements culturels a pour objectif d'assurer la pérennité des infrastructures touchant la culture.

Les dépenses admissibles associées à ce fonds sont financées à 60 % par la municipalité/organisme culturel et à 40 % par la MRC d'Abitibi.

OBJECTIFS DE L'APPEL DE PROJETS :

Volet bibliothèque :

- Permettre aux bibliothèques des municipalités d'actualiser les espaces, les locaux et les équipements par le biais de rénovation, d'amélioration, de réaménagement, de transformation, d'agrandissement ou de remplacement afin d'assurer des services de proximité en harmonie avec les normes et les critères actuels du milieu des bibliothèques publiques. Les travaux ne doivent pas changer la vocation du lieu.

Volet équipements culturels :

- Permettre aux municipalités d'acquérir ou de renouveler des équipements culturels spécialisés (sonorisation, éclairage, équipement de scène ou de spectacle, etc.) nécessaires à la tenue d'activités ou d'événements à caractères culturels au sein de la municipalité.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Interventions sur les immeubles où sont situées les bibliothèques (portes, fenêtres, toitures, structures, maçonnerie, système de sécurité et de protection des incendies, ventilation et climatisation, isolation, peinture, salle de bain, couvre-planchers, éclairage, etc.) ;
- Acquisition et installation d'équipements ou de mobiliers en lien avec la mission de la bibliothèque (équipement informatique, logiciel de gestion des actifs, étagères et rayonnages, boîtes à livres, fauteuils, acoustique, santé et sécurité des usagers, accessibilité universelle, signalisation intérieure ou extérieure, etc.) ;
- Acquisition d'équipements culturels spécialisés (sonorisation, éclairage, équipement de scène ou de spectacle, etc.) ;
- Les honoraires et les frais de service professionnels en lien avec ces projets.

DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

- Frais de fonctionnement régulier de la municipalité (ex. : chauffage, salaire, frais de déplacement).

TAUX D'AIDE FINANCIÈRE

Il n'y a pas de montant maximal et la contribution du demandeur et/ou autres partenaires financiers doit équivaloir à au moins 60 % en argent du total des dépenses admissibles. Les biens et services ne sont pas admissibles dans la part du promoteur.

VERSEMENTS

- 60 % de la somme allouée au projet sera versée lors de la signature de l'entente ;
- 40 % de la somme allouée au projet sera versée à la fin du projet après analyse du rapport final.

DOCUMENTS À REMETTRE

- Une copie SIGNÉE et NUMÉRISÉE du formulaire de demande complété ;
- Les soumissions des dépenses admissibles doivent obligatoirement être fournies avec le projet ;
- Une résolution de votre conseil désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme dans le cadre de la demande d'aide financière et désignée pour toutes signatures de documents en lien avec le projet ;

DÉPÔT DE LA DEMANDE

La demande d'aide financière **NUMÉRISÉE ET SIGNÉE en PDF et en WORD** doit être déposée par courriel à Caroline Thivierge, agente de développement territorial, **au plus tard le 19 mars 2021**. Une description détaillée du budget et les soumissions reliées aux dépenses du projet. **(Les soumissions doivent être jointes à la demande lors de son dépôt.)**

Le comité administratif de la MRC d'Abitibi traitera les demandes reçues. Les demandes sont ensuite recommandées pour décision à la Table des Conseillers de comté, puis une correspondance vous sera envoyée concernant la décision.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Caroline Thivierge, agente de développement territorial à la MRC d'Abitibi :

Courriel : caroline.thivierge@mrcabitibi.qc.ca

Téléphone : 819 732-5356, poste 211

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Municipalité :		
Personne responsable et titre :	Numéro de téléphone :	
Courriel :		
Date de la demande :	Montant demandé au Programme d'achat d'équipements culturels	Montant fourni par la municipalité
Date prévue de réalisation du projet :		

DESCRIPTION DES TRAVAUX ET DES ACQUISITIONS

Lieu de réalisation du projet :
Volet travaux et acquisition d'équipement en lien avec les bibliothèques : [cochez] Volet acquisition d'équipements culturels : [cochez]

Description DÉTAILLÉE de la demande :

Travaux et acquisition d'équipements en lien avec les bibliothèques :
Acquisitions d'équipements culturels :

Échéancier global pour les différentes étapes du projet :

--

Montage budgétaire

La contribution du demandeur doit équivoir à au moins 60 % du total des dépenses admissibles. **N'oubliez pas de comptabiliser la partie des taxes non recouvrables dans les deux parties du tableau.**

REVENUS	Montant	%
	\$	%
	\$	%
Total	\$	100 %

DÉPENSES	Montant	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%
	\$	%
Total	\$	100 %

Précisez le pourcentage de recouvrement des taxes

TPS :

TVQ :

Les soumissions doivent **OBLIGATOIREMENT** être fournies avec la demande.

Déclaration de l'organisme

Je, soussigné(e) _____ confirme que les renseignements fournis dans cette demande et les documents afférents sont complets et véridiques en tous points et je m'engage à fournir au représentant toute l'information nécessaire à l'analyse du projet.

Signature : _____

Date : _____